

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 3 novembre 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
Mme Diane Laverdière # 3	Siège Vacant # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-11-156 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025
4. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2025
5. Correspondance et informations
 - a-Tirage d'Halloween
 - b Demande de don fondation hospitalière Amos
 - c- Demande d'appui transport scolaire
 - d- Demande de commandite bingo-dindes
6. Programme d'aide financière pour emploi été 2026 revenu Canada
7. Désignation de 2 signataires
8. Congés des fêtes et fermeture de bureau
9. Cadeaux employés
10. Formation des conseillers-comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)
11. Formation des conseillers Éthique et déontologie en matière municipale
12. Soumission niveling 2026-2027-2028
13. Représentant pour l'œuvre d'art
14. Avis de motion règlement de zonage 2025-281
15. Fourniture de services par le personnel technique de la FQM
16. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
17. Offre de service pour le PGA-EAU
18. Offre de service études réfection du chemin des Riverains
19. Offre de service études réfection du chemin de la Rivière

20. Offre de service pour réalisation plan d'intervention
21. Avis de motion code d'éthique et de déontologie des élu(e)s
22. Avis de motion code d'éthique et de déontologies des employés
23. Appui à la corporation de développement pour une demande au FLIC
24. Renouvellement de l'entente entourage site internet
25. Dépôt du rapport budgétaire du mois d'octobre 2025
26. Adoption des dépenses
27. Varia : A-Conte de Noël
 B- Formation pompier
28. Période de questions du public
29. Levée

Adoptée

2025-11-157 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Adoptée

2025-11-158 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

TIRAGE D'HALLOWEEN

Voici les 3 gagnants pour le tirage de décoration d'Halloween

- 1- Pour une carte cadeau de 50\$ chez C.D. Boutin, monsieur Mario Brière
- 2- Pour une carte cadeau de 30\$ à la Miellerie, monsieur Mathieu Bernier
- 3- Pour une carte cadeau de 20\$ à la Miellerie, monsieur Jacques Parent

2025-11-159 DEMANDE DE DON FONDATION HOSPITALIÈRE AMOS

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et unanimement résolu par les membres

du conseil présents de faire un don de 500\$ à la Fondation Hospitalière d'Amos.

Adoptée

2025-11-160 DEMANDE D'APPUI TRANSPORT SCOLAIRE

Un citoyen a formulé une demande visant à obtenir l'accès au transport scolaire pour les activités parascolaires. La Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a pris connaissance du dossier et a communiqué avec le Centre de services scolaire Harricana afin de bien comprendre la situation.

Après analyse, il s'avère que cette question relève principalement de la gestion interne du transport scolaire. La Municipalité comprend la préoccupation exprimée et trouve la situation regrettable. Toutefois, considérant qu'il n'y a pas d'impact sur le transport scolaire régulier, la Municipalité ne peut accorder son appui à cette demande.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents, de ne pas donner suite à la demande d'appui.

Adopté

2025-11-161 DEMANDE DE COMMANDITE BINGO-DINDES

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de faire un don de 50\$ pour le bingo-dindes.

Adopté

**2025-11-162 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR EMPLOI ÉTÉ 2026
REVENU CANADA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement à remplir et signer une demande d'aide financière au Programme emploi été 2026 Revenus Canada.

Adopté

2025-11-163 DÉSIGNATION DES 2 SIGNATAIRES

Il est proposé par madame conseillère Johanne Sabourin appuyée par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de nommer messieurs André Rioux et Yvon Lantagne comme signataire.

Adopté

2025-11-164 CONGÉS DES FÊTES ET FERMETURE DE BUREAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026.

Adoptée

2025-11-165 CADEAUX EMPLOYÉS

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de donner une carte cadeaux de 100\$ à chaque employé et qu'un souper de Noël est lieu.

Adoptée

2025-11-166 FORMATION DES CONSEILLERS COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LE RÔLE DE L'ÉLU(E)S

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, de suivre la formation obligatoire sur le fonctionnement municipal et le rôle des élu(e)s au coût de 1 599.59\$ taxes incluses.

Adoptée

2025-11-167 FORMATION DES CONSEILLERS ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, de suivre la formation obligatoire sur l'éthique et déontologie en matière municipale au coût de 1 253\$ taxes non- incluses.

Adoptée

2025-11-168 SOUMISSION NIVELAGE 2026-2027-2028

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Drolet équipements pour 2026-2027-2028 au coût de 194.26\$ de l'heure pour 2026 et l'ajout du coût de l'IPC pour 2027-2028. De plus, si le nivelage n'est vraiment pas bien fait, après trois avertissements écrits de mécontentement nous pourrons résilier le contrat sans pénalité.

Adopté

2025-11-169 REPRÉSENTANT POUR L'ŒUVRE D'ART

À défaut de ne pas pouvoir avoir l'architecte du projet du centre récréatif Dominic-Boutin sur le comité de sélection de l'œuvre d'art.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent de nommer monsieur Mathieu Nadeau comme représentant du comité pour l'œuvre d'art du centre récréatif Dominic-Boutin.

Adopté

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2025-281

Monsieur le conseiller Gaétan Boutin donne un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # 2025-281 modifiant le règlement de zonage #126 afin d'apporter des modifications à la grille de spécification de la zone FO-2.

Adoptée

2025-11-170 FOURNITURE DE SERVICES PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

ATTENDU l'offre de services reçue de la FQM en regard du PGA-EAU, du plan d'intervention et les études de réfection pour les chemins des Riverains et de la Rivière ;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer le PGA-EAU, le plan d'intervention et les études de réfection pour les chemins des Riverains et de la Rivière ;

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la FQM pour le PGA-EAU, le plan d'intervention et les études de réfection pour les chemins des Riverains et de la Rivière ;

QUE la directrice générale, madame Martine Lachaine, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutil appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter l'offre de service présenté par la FQM.

Adopté

2025-11-171 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST RESOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE monsieur le maire André Rioux et madame la directrice générale soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE madame Martine Lachaine, directrice générale soit autorisée (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM.

Adopté

2025-11-172 OFFRE DE SERVICE POUR LE PGA-EAU

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'octroyer le contrat à la FQM pour élaborer le plan de gestion des actifs en eau de la municipalité au coût d'environ 4 000\$ avant les taxes.

Adopté

2025-11-173 OFFRE DE SERVICE ÉTUDES RÉFECTION DU CHEMIN DES RIVERAINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'octroyer le contrat à la FQM pour faire l'étude réfection du début du chemin des Riverains jusqu'à la Baie des Outardes au coût de 32 500\$ avant les taxes.

Adopté

2025-11-174 OFFRE DE SERVICE ÉTUDES RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'octroyer le contrat à la FQM pour faire l'étude réfection du chemin de la Rivière au coût de 41 000\$ avant les taxes. Cette étude nous permettra de pouvoir appliquer sur les subventions pour les chemins.

Adopté

2025-11-175 OFFRE DE SERVICE POUR RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'octroyer le contrat à la FQM pour faire le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées. Le coût est de 21 600\$ avant taxes, ceci n'inclut pas les inspections des conduites qui doivent être faites par un plombier. Nous sommes obligées d'avoir un plan d'intervention à jour, le nôtre datant de 2015 nous empêche d'appliquer sur des subventions.

Adopté

AVIS DE MOTION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S

Monsieur le conseiller Martin Thibeault donne un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # 2025-282 sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s.

Adopté

AVIS DE MOTION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Madame la conseillère Johanne Sabourin donne un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # 2025-283 sur le code d'éthique et de déontologie des employés.

Adopté

2025-11-176 APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE DEMANDE AU FLIC

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent de donner leur appui à la Corporation de développement pour une demande d'aide financière au Fonds local d'initiatives collectives de la MRC d'Abitibi pour l'évènement Contes et Légendes-Marche aux flambeaux du 27 février 2026.

Adopté

2025-11-177 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTOURAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter le renouvellement de l'entente entourage au coût de 1 950\$ taxes non incluses.

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2025

2025-11-178 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2025 et celles prévisibles de novembre 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de septembre pour un total de
208 592.03 \$

Versement par chèque C2500138 à C2500142

Paiement en ligne sécurisée L2500084 à L2500095

Paiement par transfert électronique P2500164 à P25000199

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de novembre 2025

Salaires payés en octobre 2025 pour un total de 22 998.30 \$
D2500314 à D2500352

Adoptée

VARIA :

2025-11-179 CONTE DE NOËL

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyée par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Maurice Bélanger pour le conte de Noël au coût de 385\$ taxes incluses.

Adopté

2025-11-180 FORMATION POMPIER

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de Figuery désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc- de Figuery prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu de présenter une

demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi. Monsieur le conseiller Martin Thibeault c'est abstenu de voter.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Maxime St-Laurent, pompier de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, nous a remis sa lettre de démission.

2025-11-181 LEVÉE

À 20h02 il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Matin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux, Maire

Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.